

**HONORAIRES MAXIMUMS DE L'AGENCE SUR LES VENTES A LA CHARGE
DE L'ACQUEREUR.
PAR TRANCHE DE PRIX CUMULABLE**

Locaux à usage d'habitation et terrain - TVA au taux en vigueur à 20% incluse

De 0 à 50 000€.....Forfait 5000€

De 50 001 à 200 000€.....5%

Au-delà de 200 001€.....4,80%

**HONORAIRES MAXIMUMS DE L'AGENCE SUR LES VENTES DE FONDS DE
COMMERCE - MURS COMMERCIAUX (Honoraires H.T.)**

De 0 à 50 000€.....Forfait 5000€

De 50 001 à 200 000€.....8%

De 200 001 à 400 000€.....6%

Au-delà de 400 001€.....5,5%

Location de locaux commerciaux ou professionnels : 8% HT maximum du montant des loyers des 3 premières années.

HONORAIRES MAXIMUMS DE L'AGENCE SUR LES LOCATIONS.

Honoraires pour visites, constitution du dossier locataire et rédaction du bail

Propriétaire :

- Maisons et appartements vides ou meublés :	8€/m ²
- Etat des lieux :	3€/m ²
- Entremise et négociation :	50€

Locataires :

- Maisons et appartements vides ou meublés :	8€/m ²
- Etat des lieux :	3€/m ²
